



Charte de Développement Durable  
du bassin versant de la baie de  
Bourgneuf

**Éléments de réflexion  
pour sa mise en œuvre**

Un projet  
pour une gestion durable du territoire



# Le bassin versant de la baie de Bourgneuf : éléments d'état des lieux

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf s'étend sur 39 communes : 17 en Loire-Atlantique et 22 en Vendée. Il couvre une superficie de 1380 km<sup>2</sup>, baie comprise.

La population s'élève à 167 913<sup>1</sup> habitants (hors période estivale). Elle est inégalement répartie sur le territoire : les communes de marais étant faiblement peuplées par rapport aux autres communes et aux communes littorales en particulier. La croissance démographique montre une évolution positive constante liée à l'accroissement naturel et à l'arrivée d'une population nouvelle. Cette évolution se traduit globalement par une tendance au vieillissement de la population même si sur certains secteurs la part des jeunes de moins de vingt ans est en hausse.

Les principales communes sont Challans, Pornic, Machecoul, Saint-Jean-de-Monts, Saint-Hilaire-de-Riez et Noirmoutier-en-l'Île.

Ce territoire comprend un secteur bocager de 630 km<sup>2</sup> à l'amont, des zones de marais réparties sur plus de 350 km<sup>2</sup>, un linéaire côtier de 156 km, d'importantes forêts domaniales, l'île de Noirmoutier de 49 km<sup>2</sup> et la baie de Bourgneuf qui s'étend sur près de 400 km<sup>2</sup>.

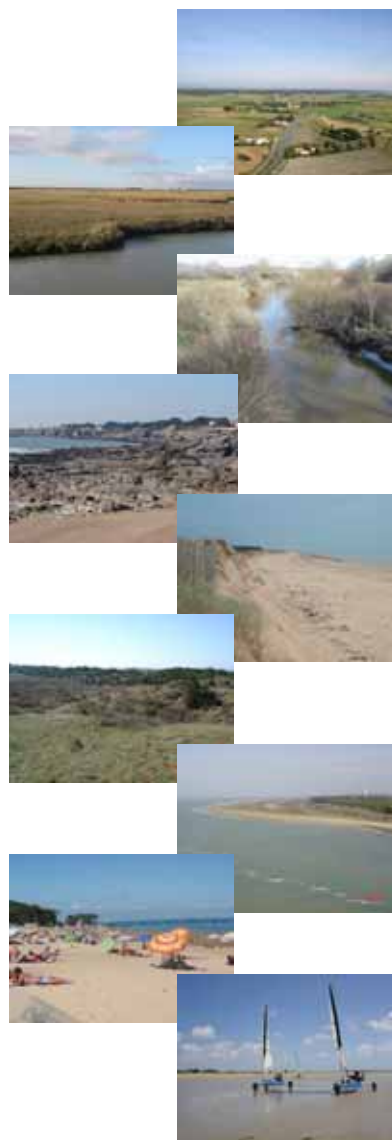
Le bocage se caractérise par des haies bocagères délimitant des parcelles agricoles. Le paysage ainsi constitué contraste fortement avec le paysage ouvert du marais.

Le Marais Breton en tant qu'espace façonné et gagné sur la mer par l'homme au cours des siècles par poldérisation possède une identité culturelle forte. Composé essentiellement de prairies naturelles et d'un réseau hydraulique permettant l'écoulement des eaux, il se compose d'un secteur doux et d'un secteur salé fortement imbriqués. Les marais de l'île de Noirmoutier sont exclusivement salés et servent de support à l'activité salicole ; pour leur part, les marais de Haute Perche sont doux.

Le linéaire côtier du secteur est très diversifié. Les falaises dominent sur la côte de Jade au sud de la Loire-Atlantique, le littoral nord de la Vendée de Bouin à Beauvoir-sur-Mer présente 25 km de digues qui laissent place, plus au sud, à la côte sableuse entre la Barre-de-Monts et Saint-Hilaire-de-Riez. L'île de Noirmoutier quant à elle présente tous les cas de figures : 24 km de digues, des pointes rocheuses et des côtes sableuses sur sa façade ouest essentiellement.

Qu'elles soient économiques ou de loisirs, ce territoire est l'objet de nombreuses activités dont la particularité est liée à la diversité de milieux.

Concentrée sur les communes littorales, l'activité touristique a un poids économique primordial dans le secteur. La bande littorale de la baie de Bourgneuf ainsi que l'île de Noirmoutier constituent un attrait indiscutable.



<sup>1</sup> Source INSEE – RGP 2006

En période estivale, certaines communes littorales voient leur population augmenter d'un facteur 5 à 10. A cette période principalement, l'hôtellerie, la restauration et les services sont développés. Il en va de même pour les activités de bord de mer et le nautisme. Le tourisme à l'année tend à se développer, favorisé par les équipements structurants : golfs, thalasso thérapies, promenades pédestres, casinos, activités culturelles, etc.

Les activités industrielles sont représentées par des entreprises d'agro-alimentaire, de fabrication de biens d'équipement ou de biens intermédiaires (souvent en relation avec l'activité de construction). L'industrie nautique est également présente.

Les corps de métiers liés à la construction (menuiserie, maçonnerie, ébénisterie, etc.) représentent une part importante de l'artisanat.

Les activités primaires y sont très variées. L'agriculture dans le marais constitue une activité patrimoniale emblématique qui se caractérise principalement par de l'élevage extensif (bovins) et par de la culture fourragère. Dans le bocage, l'élevage bovin et avicole, le maraîchage et les cultures sont les activités principalement pratiquées.

La conchyliculture est largement représentée par l'activité ostréicole en baie. Elle représente 10 % de la production nationale avec 9 à 10 000 tonnes d'huîtres en moyenne chaque année. Les concessions d'exploitation sont localisées sur le domaine public maritime alors que les établissements d'expéditions se situent dans le marais salé. La mytiliculture et la vénériculture sont moins développées. La baie constitue un des premiers sites de captage des naissains de moules en France.

La saliculture est majoritairement développée sur l'île de Noirmoutier (100 sauniers exploitant 2259 œillets en 2008). Elle reste minoritaire dans le Marais Breton.

La pêche professionnelle est également présente. Ce territoire compte 2 ports de pêche principaux : l'Herbaudière et Pornic. Dans la baie, la petite pêche professionnelle reste importante à travers le chalutage et la pêche à la palangre.

La pisciculture est essentiellement développée sur l'île de Noirmoutier.

Les activités tertiaires se développent et génèrent des emplois, en particulier le commerce dans les villes centres.

Les activités de loisirs sont multiples. La baie de Bourgneuf attire toute l'année de très nombreux pêcheurs à  *pied amateurs*. *La chasse au gibier d'eau et la pêche* sont des activités traditionnelles de loisirs également pratiquées dans le marais.



Concernant les spécificités environnementales, les marais constituent des zones humides d'une richesse écologique exceptionnelle. Ces sites font partie de réseau Natura 2000 au titre des directives européennes « habitats » et « oiseaux ». On y trouve 3 espèces prioritaires à l'échelle européenne : la loutre, le triton crêté et la bouvière ainsi qu'un habitat prioritaire : l'habitat lagunaire. 75 300 hectares sont par ailleurs reconnus au titre de l'inventaire national des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) : 26 300 hectares de type 1 et 49 000 hectares de type 2.

La baie de Bourgneuf assure également des fonctions biologiques importantes puisqu'elle constitue une zone de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons et de crustacés et une zone de passage pour les civelles allant coloniser le marais ou pour les anguilles retournant en mer des Sargasses.

La vaste vasière de la baie présente un intérêt écologique du fait de sa productivité primaire et un intérêt ornithologique pour son rôle prépondérant dans l'hivernage des limicoles et anatidés. Ainsi, une partie de la baie est classée en ZNIEFF de type 1.

La frange littorale présente d'importants espaces dunaires et forestiers, majoritairement sur sa partie vendéenne (Ile de Noirmoutier et Pays de Monts) mais aussi en Loire-Atlantique (dune de Lyarne aux Moutiers-en-Retz). La présence de dunes grises, habitats prioritaires à l'échelle européenne, confère à ces zones un intérêt écologique majeur.

Au niveau social, les coûts du foncier conduisent beaucoup de jeunes autochtones à rechercher un habitat principal de plus en plus éloigné de la côte et parfois de leur lieu de travail du fait de l'installation d'une population aisée, souvent venue de l'extérieur. L'augmentation des déplacements domicile-travail est une conséquence directe de ce déséquilibre.

Par ailleurs, les emplois sont marqués par une précarisation qui touche majoritairement les jeunes. Ceci s'explique notamment par l'importance de l'activité touristique.





## Rappel des grandes orientations de la charte

- ✓ **Instaurer une gouvernance territoriale adaptée.**
- ✓ **Renforcer l'attractivité économique du territoire et inscrire les activités économiques maritimes et terrestres dans une logique de développement durable.**
- ✓ **Structurer la croissance urbaine, favoriser la pluralité des fonctions urbaines, la mixité sociale et les parcours résidentiels.**
- ✓ **Réfléchir au développement de transports collectifs et favoriser les modes de déplacement doux.**
- ✓ **Protéger, préserver, développer et mettre en valeur les richesses naturelles et la biodiversité.**
- ✓ **Gérer de manière durable les ressources, en rechercher de nouvelles, et encourager les gestes responsables et éco-citoyens.**
- ✓ **Préserver et développer la qualité des paysages, du cadre de vie et du patrimoine historique, architectural et culturel.**
- ✓ **Mutualiser la connaissance et dynamiser la recherche sur le territoire.**
- ✓ **Intégrer la prévention des risques.**

*La satisfaction de l'intérêt général n'est pas la satisfaction générale des intérêts de chacun. Pour un territoire présentant des caractéristiques aussi diverses que la baie de Bourgneuf, la mise en place d'une gestion intégrée implique d'associer de très nombreux acteurs. Il ne s'agit pas, pour autant, d'entrer dans un dispositif lourd qui serait un frein au dynamisme du territoire et qui ne respecterait pas le système démocratique français.*

*Il apparaît cependant que la prise de décision collective et responsable n'est possible que si tous les acteurs ont un même accès à l'information et disposent ainsi d'une connaissance partagée. La mise en œuvre d'actions communes en sera d'autant facilitée.*

### Mettre en place une gouvernance concertée et responsable

La gestion intégrée du territoire est une démarche qui se veut être pérenne. Elle nécessite donc une gouvernance adaptée.

#### Un comité responsable pour piloter et orienter

Le comité de pilotage mis en œuvre pour l'élaboration de la charte (conseillers régionaux et généraux du secteur, dix maires, présidents des communautés de communes, représentants des comités d'élaboration des trois Scot et partenaires financiers (Etat, Région, Départements)) sera maintenu et au besoin adapté (techniciens, collaborateurs, chambres consulaires, autres) pour animer la gestion intégrée du territoire. Il aurait pour mission principale de piloter la mise en œuvre de la charte de développement durable du territoire de manière concertée en :



- repérant les enjeux et les problématiques dans une logique d'approche transversale entre les différentes orientations de façon à garantir la cohérence entre les volets sociaux, économiques et environnementaux,
- prenant en compte les préoccupations des acteurs locaux,
- recherchant des solutions aux conflits d'usages,
- imaginant, impulsant et facilitant l'émergence de solutions,
- suggérant des actions, des outils et des moyens pour la mettre en œuvre et la réviser régulièrement,
- veillant à ce qu'une certaine dynamique et implication des acteurs accompagnent régulièrement son action.

Il pourra s'appuyer sur un diagnostic qu'il serait chargé de réaliser, d'alimenter et de faire alimenter au fur et à mesure de la réflexion, pour suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte.

### Associer les acteurs locaux



La mise en relation des acteurs du bassin de la baie de Bourgneuf apparaît comme un élément déterminant de la gestion transversale et longitudinale du secteur. Un Conseil consultatif pourrait permettre de répondre à cet objectif.

Il viserait à réunir les différentes catégories d'acteurs du territoire : élus, services de l'Etat et assimilés, représentants des professionnels, représentants des propriétaires, associations diverses, scientifiques, universitaires, etc.

Il constituerait le lieu d'expression et d'échanges, clé de voute de l'action collective, où « chacun » pourrait présenter son action, ses difficultés, ses besoins.

### **Favoriser l'accès à l'information et la formation des acteurs responsables**

L'appropriation collective des enjeux et problématiques du bassin de la baie de Bourgneuf ne sera possible que si tous les acteurs, élus, services de l'état, représentants des professionnels et autres usagers ont accès à la même information.

Dans ce cadre, des sessions d'information ou de formation pourraient être organisées sur les thématiques fortes rencontrées sur le secteur. Elles seraient animées par des intervenants divers chargés de présenter les enjeux, de poser les problèmes et de proposer diverses solutions envisageables ou mises en œuvre sur d'autres territoires. Ces sessions donneraient suite à des échanges.



Les élus pourront ensuite se saisir de la remontée de l'information.

### **Suivre et évaluer la mise en œuvre de la charte**

Il conviendrait de mettre en place un suivi régulier des actions menées par les collectivités et les autres acteurs du territoire, et qui devraient s'inscrire dans les orientations de la charte, pour permettre d'en évaluer sa mise en œuvre et, au besoin, de l'améliorer.

*Cet objectif est intimement lié à l'orientation « mutualiser la connaissance et dynamiser la recherche sur le territoire ».*

## Inscrire les activités économiques maritimes et terrestres dans une logique de développement durable et renforcer l'attractivité économique du territoire

*Le bassin versant de la baie de Bourgneuf présente une diversité de milieux favorable au développement de nombreux usages : agriculture et élevage dans le bocage rétro-littoral, agriculture et aquaculture dans les zones de marais, conchyliculture et pêche professionnelle en baie de Bourgneuf et enfin tourisme sur la frange littorale.*

*Si le secteur primaire est très présent sur le territoire, le tertiaire occupe une place essentielle dans l'économie et regroupe également une part importante des actifs. Ceci étant, même si le tourisme est générateur d'emplois, cette économie doit être consolidée en gommant les pics de la saisonnalité par la mise en place d'éléments structurants.*

*Pour que le territoire reste attractif, compétitif et porteur d'emplois, son désenclavement est une priorité. Il apparaît aussi indispensable de favoriser la diversité des activités afin de rechercher la vitalité, le développement économique et l'emploi sur l'ensemble de l'année et d'inscrire les activités dans une logique de développement durable, en favorisant notamment la mise en place de systèmes de management environnemental pour les nouvelles zones d'activités.*

## O B J E C T I F S

### Améliorer l'ouverture du territoire par le renforcement d'infrastructures de désenclavement Nord-Sud et Est-Ouest pour soutenir le développement économique tout en respectant au maximum les milieux naturels

Le territoire du bassin versant de la baie de Bourgneuf (et du Marais Breton) sera d'autant plus attractif et plus accueillant notamment pour les professionnels s'il est plus facilement accessible. Ce désenclavement raisonné nécessiterait une double approche :

- d'achèvement des grands axes routiers de desserte du secteur à partir de Saint-Nazaire, de Nantes, de la Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne :
  - le développement des liaisons routières dans un axe nord-sud,
    - Autoroute des estuaires
    - Nouvel ouvrage de franchissement de la Loire à l'ouest de Nantes
  - le développement des moyens d'accès ferroviaires et aériens avec leur prolongement par transports collectifs (autocar),
- d'amélioration du chevelu des routes départementales et communales pour un meilleur accès à l'ensemble du territoire (poursuite de la route bleue).

L'accès au très haut débit est un moyen d'ouverture supplémentaire qu'il conviendrait de développer en gommant les zones d'ombre.

*La question des transports est d'abord abordée dans l'orientation « réfléchir au développement de transports collectifs et favoriser les modes de déplacement doux ».*

## **Améliorer les équipements portuaires existants indispensables à l'économie du littoral tant pour la pêche, la plaisance, le transport de voyageurs que pour l'entretien et la construction navale**

Le littoral est le seul espace où sont installés et peuvent se développer des sites portuaires. Il convient ainsi de favoriser leur modernisation et leur développement afin de répondre aux enjeux économiques locaux liés à la mer.

Toutefois, il s'agit de mesurer les impacts en termes d'activités, d'emplois et de perturbation de l'hydrodynamisme et des écosystèmes littoraux.

## **Maintenir et développer les activités agricoles avec le souci du respect de l'environnement**

L'agriculture est une activité primaire importante du territoire qui participe au maintien de l'équilibre socio-économique ainsi qu'à la gestion et à l'entretien général de l'espace notamment par le maintien de surfaces en prairies et l'entretien du réseau hydraulique. Elle contribue, entre autres, à l'identité du bassin de la baie de Bourgneuf, facteur à prendre désormais en compte pour le tourisme.



Il est donc essentiel de soutenir les professionnels et leurs organisations pour maintenir une activité économique à part entière et favoriser la préservation des ressources et des milieux.

Le postulat de base au maintien de cette filière et à son développement est le nécessaire respect de l'espace agricole : le sol étant l'outil de travail premier. Une lisibilité sur le long terme de l'usage des sols doit être définie pour une meilleure vision de l'avenir. Il apparaît donc indispensable que la profession agricole et les élus locaux s'informent, se concertent et échangent pour une meilleure anticipation.

En zone de marais notamment, pérenniser l'agriculture en la rendant dynamique et viable suppose de :

- maintenir les aides agri-environnementales sur le long terme sous réserve des engagements nationaux et dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune (PAC),
- faciliter l'installation des jeunes agriculteurs.

Pour inciter les professionnels agricoles à développer des pratiques durables en faveur de l'environnement, les collectivités pourraient veiller également à :

- promouvoir le programme de performance énergétique (PPE) des exploitations agricoles,
- inciter au développement de solutions économes en eau,
- valoriser des filières de circuits courts,
- valoriser l'agriculture biologique et la certification « haute valeur environnementale » prévue par le Grenelle de l'Environnement.

## Maintenir et développer les activités primaires liées à la mer avec le souci du respect de l'environnement

Sur le territoire de la baie de Bourgneuf, les activités primaires liées à la mer (conchyliculture, aquaculture, pêche et pêche à pied) sont nombreuses mais de plus en plus fragiles. Elles méritent donc de faire l'objet d'une attention particulière.

La pérennité des activités conchylicoles, de pêche et de pêche à pied professionnelle, quant-à elle, dépend autant de la préservation et de la gestion de la ressource que de l'amélioration de la qualité de l'eau qui demande à être surveillée et améliorée. Elle demanderait également la maîtrise des populations de compétiteurs (crépidule, huître sauvage).



Plus particulièrement, l'activité conchylicole nécessiterait la poursuite de la réflexion sur le développement de l'activité en eau profonde pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et assurer ainsi leur pérennité. La poursuite de l'appui des collectivités en faveur de la restructuration du domaine public maritime s'avèrerait également bénéfique.

L'élargissement des aides agri-environnementales à cette profession serait un plus. Les collectivités pourraient appuyer les démarches en ce sens.

En ce qui concerne la pêche, le maintien de l'activité supposerait de disposer d'outils spécifiques à une pratique durable afin d'accompagner au mieux son évolution et d'anticiper sur les reconversions des acteurs et des espaces utilisés par la profession. Les collectivités pourraient ainsi aider le développement d'écolabels des produits de la pêche prévus par le Grenelle de l'Environnement.

L'aquaculture existe déjà sur le territoire, il apparaît que son développement pourrait participer à la recherche de solutions alternatives à la raréfaction des ressources naturelles marines.



Concernant la saliculture, l'enjeu majeur pour le maintien de l'activité réside dans l'entretien du réseau hydraulique collectif pour permettre l'alimentation des bassins salicoles.

Par ailleurs, pour inciter les acteurs du secteur primaire à des pratiques durables en faveur de l'environnement, il conviendrait d'encourager, de valoriser et de promouvoir les démarches de qualité à l'image du certificat de conformité produit (CCP) mis en place pour les huîtres et décliné sous la marque « Belle de sélection » ou du label rouge en cours « Belle d'exception ».



### **Favoriser le tourisme à l'année et le développer de manière maîtrisée et responsable par des équipements structurants**

Il apparaît indispensable de favoriser la mise en place d'équipements structurants touristiques liés, par exemple, aux soins du corps, à la remise en forme, au nautisme, aux activités culturelles, à la détente, à la promenade ou encore à la découverte : ceci, afin de favoriser l'économie touristique et l'emploi à l'année.

Le développement du tourisme devrait passer également par le développement des filières et des produits spécifiques, notamment en matière patrimoniale, gastronomique, énergétique et environnementale. Il pourrait s'agir de :

- mettre en valeur le patrimoine bâti et culturel par le biais d'activités de découverte et de mise en réseau des équipements (pass' découverte),
- mettre en avant les produits locaux en créant par exemple des événements tels que le festival du goût,
- valoriser les espaces naturels et les actions en faveur de la préservation de l'environnement et des économies d'énergie par la création de produits de découverte tels que les observatoires, les randonnées, les expositions, les activités de plein air en site propre, etc.

L'activité touristique requiert, par ailleurs, des infrastructures indispensables à son maintien. Celles-ci doivent s'intégrer au paysage. Créer des équipements de plage de qualité, intégrés dans le paysage et réversibles, en adéquation avec les exigences de la loi littoral, rejoindrait cette approche.

La qualité des hébergements est également de plus en plus recherchée par les vacanciers. Pour répondre à leurs attentes et améliorer la qualité de l'accueil afin de rester compétitif, les efforts pourraient se poursuivre pour :

- rechercher la labellisation des hébergements (campings, chambres d'hôtes, hôtels), de l'éco-tourisme et du tourisme handicap,
- intégrer les parcs résidentiels de loisirs et les campings dans l'environnement et le paysage côtier tout en maîtrisant leur développement,
- valoriser et développer l'accueil touristique chez l'habitant.



Outre la qualité, la diversité des hébergements devrait recevoir une attention particulière pour satisfaire l'attente des estivants.

Pour ce qui concerne le secteur du nautisme lié en grande partie au tourisme, il demanderait à être mieux encadré par exemple en :

- proposant de nouveaux dispositifs de gestion des places en port de plaisance pour réduire le nombre de « bateaux ventouses »,
- incitant à la location plutôt qu'à la propriété,
- engageant des actions concertées pour rationaliser les mouillages forains, notamment dans les zones les plus emblématiques du littoral du secteur.



Pour atteindre ces objectifs, la formation des professionnels du tourisme aux enjeux de la zone côtière et à sa gestion mériterait d'être encouragée.

### **Préserver et rechercher la vitalité et le développement économique du territoire sur l'ensemble de l'année**

Une stratégie de développement économique cohérente demanderait à être mise en œuvre sur le territoire limitant l'effet de la saisonnalité et la précarisation de certains emplois.

Cette dernière pourrait être appréhendée selon deux axes majeurs :

- en favorisant la diversité des activités et des savoir-faire locaux afin de ne pas dépendre de la monoactivité touristique,
- en favorisant l'installation d'équipements structurants ouverts à l'année permettant d'étendre la saison touristique (centres de remise en forme, nautisme, activités culturelles, golf, détente, promenade).



Le soutien aux activités permanentes et diversifiées nécessiterait par exemple de :

- offrir des sites d'accueil pour les activités artisanales, commerciales et industrielles,
- favoriser la création et l'implantation de nouvelles entreprises y compris dans le secteur primaire,
- valoriser les métiers liés au secteur primaire,
- développer les pôles d'activités,
- accompagner les jeunes créateurs et les repreneurs,

- accompagner les établissements scolaires, les centres de formation des apprentis et les organismes de formation,
- favoriser le développement des services à la personne : en particulier dans le médico-social.
- développer les services de proximité.



Dans ce cadre, le bilan carbone pourrait être utilisé comme indicateur de pertinence dans la localisation d'un projet.

Améliorer la compétitivité économique du secteur pour permettre la création d'emplois contribuerait également à attirer et à maintenir une population active et permanente et à pallier la diversité des rythmes de l'activité littorale.

### **Diffuser et valoriser l'image du territoire**

Rendre attractif le territoire pour la population locale comme pour les personnes venant de l'extérieur passe nécessairement par la qualité des services offerts aux particuliers et aux entreprises mais s'appuie aussi sur l'amélioration de son image.

Cela supposerait de valoriser la qualité patrimoniale et environnementale du secteur, y compris les activités productives traditionnelles, et d'accompagner les événements et les produits porteurs de l'identité du territoire. Concernant ces derniers, le territoire a l'opportunité de présenter de nombreux produits phares qui pourraient être valorisés à travers la promotion des produits du terroir synonymes d'authenticité.

La mise en valeur de l'image du secteur ne saurait se faire sans communication auprès du public : il conviendrait donc de la développer.

## Structurer la croissance urbaine et favoriser la pluralité des fonctions urbaines, la mixité sociale et les parcours résidentiels-

*L'une des principales conséquences de la croissance démographique et de l'attrait du littoral est l'augmentation de la demande de logements et avec elle l'accroissement du prix du foncier et de l'immobilier et l'étalement urbain (surconsommation d'espace et mitage) qui entraîne une augmentation des distances avec les problématiques de déplacement sous-jacentes.*

*La seconde est une diminution d'espaces naturels constituant pourtant un des éléments de la qualité de vie de la population.*

*La troisième conséquence, d'ordre social, réside dans l'augmentation des prix pour l'accession à un logement dégradant l'équilibre de la mixité sociale.*

*La loi sur la solidarité et le renouvellement urbains (SRU) visant à rénover la politique urbaine, en alliant les questions d'urbanisme, d'habitat et de déplacements permet aux collectivités locales de disposer d'outils pour une gestion du territoire plus cohérente (schéma de cohérence territoriale (Scot), plan local d'urbanisme, zone d'aménagement concerté (ZAC), zone d'aménagement différé (ZAD), droit de préemption, etc.).*

*Il s'agit bien de favoriser la reconstruction des zones urbaines sur elles-mêmes dans un souci d'équité sociale et d'économie d'espace. Des principes comme le renouvellement urbain, la diversité des fonctions urbaines et l'utilisation économe et équilibrée des espaces méritent d'être respectés.*

### O B J E C T I F S

#### **Encourager les Scot à coordonner leurs réflexions pour une meilleure rationalisation de l'espace en considérant les problématiques qui s'imposent au littoral, aux zones humides et aux zones bocagères rétro-littorales**

Au regard des différentes pressions sur le foncier et des risques engendrés pour l'économie agricole notamment et pour les équilibres paysagers, œuvrer dans le sens d'une consommation raisonnée et durable de l'espace, tout en continuant à dégager du foncier et de l'habitat pour satisfaire la demande, est un défi primordial à relever.

Il conviendrait, à travers les documents d'urbanisme, de préciser des limites à long terme (20 ans) à l'étalement urbain dans le but, plus particulièrement, d'une protection des surfaces agricoles et, plus globalement, d'une protection des sols en tant que ressource naturelle non renouvelable.

Rationaliser la consommation de l'espace passe aussi par la requalification de sites abandonnés avant d'envisager de nouvelles constructions. Saisir l'opportunité d'opérations de renouvellement urbain est une manière de dégager du foncier et de l'habitat.

La densification rend possible, également, la création de logements par la réduction de la taille des parcelles et/ou par le comblement des dents creuses, tout en répondant à la demande de maisons individuelles. Pour autant, les paysages urbains traditionnels ont leur place dans les bourgs et c'est, peut-être, en ce sens que les réflexions pourraient être engagées.

En parallèle, le développement des communes rétro-littorales est à encourager de manière raisonnée afin de décongestionner la bande littorale ; ceci, dans un souci d'équilibre territorial.

Les collectivités pourraient développer les démarches de développement durable de type approche environnementale de l'urbanisme (AEU) ou de type écoquartier dans leurs projets d'extensions urbaines.

### **Favoriser le maintien des populations locales notamment dans les secteurs à forte pression foncière**

Sur la frange littorale notamment force est de constater une prédominance des résidences secondaires au détriment des résidences principales. De fait, et afin de maintenir une population permanente sur le territoire et un dynamisme tout au long de l'année, un rééquilibrage en faveur des résidences principales devrait être envisagé.

En ce sens, la production de logements à la charge des collectivités pourrait être consacrée à la satisfaction des besoins en logement de la population permanente qui a des difficultés à se maintenir sur place (jeunes actifs, familles) en produisant par exemple du locatif public et un accompagnement public à l'accession sociale à la propriété.

### **Construire et réhabiliter dans un souci de mixité sociale et de diversité de l'habitat en intégrant tous les parcours résidentiels**

La recherche de logements adaptés à différents niveaux de revenus apparaît nécessaire. Un effort particulier pourra ainsi être recherché dans l'augmentation de l'offre en matière de locatif social de façon à non seulement répondre aux besoins des ménages modestes, mais également à diversifier le parc en matière de parcours résidentiels. L'accession sociale à la propriété est une priorité.

Prétendre à une plus grande mixité sociale nécessiterait de :

- favoriser les logements principaux afin de maintenir la population locale sur place,
- favoriser la mixité dans les programmes de logement pour faire cohabiter les propriétaires et les locataires,
- favoriser et développer l'accession sociale à la propriété,
- engager une réflexion sur la répartition des logements entre les retraités et les actifs,
- anticiper le vieillissement en planifiant l'offre de logements et de services pour les personnes âgées,
- rechercher l'équilibre générationnel en favorisant l'installation de jeunes actifs,
- développer des solutions pour le logement des populations à revenus modestes, des travailleurs saisonniers et des stagiaires (logements sociaux, logements d'accueil temporaires).
- intégrer le handicap dans l'offre de logements.

### **Encourager les formes urbaines diversifiées**

La recherche d'une densité durable et conviviale respectant le cadre de vie et favorisant la cohésion sociale demanderait à être accompagnée d'une diversité des logements.

En ce sens, les futurs projets d'aménagement ou de développement pourraient faciliter la mixité de l'habitat en programmant des logements de tailles différentes, des plus grands aux plus petits, de l'individuel au collectif qui puissent accueillir la pluralité des foyers.

La répartition entre maison individuelle, mitoyenne et logements collectifs, dans du résidentiel ancien, rénové ou neuf, facilite la gestion économe de la ressource foncière à vocation résidentielle et satisfait la diversité de la demande. Il apparaîtrait donc bénéfique d'encourager et de faciliter cette mixité dans les formes urbaines.

Cette recherche de mixité sociale et de mixité de l'habitat pourrait être étudiée lors de la révision des Plu.

Il apparaîtrait intéressant que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) puissent étudier la généralisation du programme local de l'habitat (PLH), associé à un observatoire local de l'habitat pour analyser l'évolution de la situation du logement, produire, partager et diffuser des connaissances sur le fonctionnement du marché local, afin de traiter ces problématiques et d'appréhender la question du logement à une échelle supra-communale.

### **Favoriser une organisation urbaine fondée sur la proximité**

Mêler les fonctions d'équipements publics, de commerces, d'activités sociales, d'artisanat, d'activités culturelles et de loisirs au sein du même tissu que l'habitat pourrait faciliter le développement de liens sociaux par la proximité ainsi créée.

Dans ce type d'organisation, le raccourcissement des distances contribue à favoriser les services urbains de proximité plus accessibles à tous (emploi, soins, éducation, culture, loisirs, commerces) et, parallèlement, les déplacements courts, doux et collectifs.

Pour être efficace, la mixité des fonctions urbaines doit être considérée à différentes échelles : à l'échelle de la ville, du quartier mais également à celle du bâtiment.

*L'étalement urbain induit par le développement du territoire conduit à une augmentation des distances de déplacement et à un système de mobilité basé sur l'utilisation de la voiture particulière.*

*Or, l'automobile montre aujourd'hui ses limites en termes de coût énergétique et écologique et de saturation des réseaux.*

*Au regard de cette situation, les collectivités ont un rôle important à jouer pour rationaliser les déplacements et favoriser une utilisation raisonnée des véhicules sur l'ensemble de leur territoire. L'objectif vise à réduire les émissions dues au trafic et par conséquent à minimiser les pollutions de l'air et les impacts sur la santé et l'environnement en favorisant les transports en commun et les modes non-motorisés.*

*Agir sur l'organisation urbaine fondée sur la proximité et intégrer la thématique « déplacement » en amont de tout nouveau projet d'aménagement constitue un premier levier d'action indirect permettant de minimiser les besoins de déplacements ou tout du moins les distances. Les choix liés à l'urbanisme peuvent donc inciter à réduire l'usage du véhicule individuel.*

*Promouvoir de nouveaux comportements en matière de déplacements constitue le second levier d'action des collectivités pour une gestion durable de la mobilité en s'appuyant sur les objectifs suivants.*

### **Développer l'usage des transports collectifs, des circulations douces (cycles, piétons) et de l'intermodalité des transports.**

## **O B J E C T I F S**

La facilité d'usage de l'automobile engendre un grand nombre de déplacements. Beaucoup d'entre eux s'avèrent inutiles et pourraient être évités par une meilleure organisation ou par la mise en œuvre de solutions de substitution.

En ce sens, la collectivité comme les entreprises pourraient continuer de rechercher des mesures pour optimiser les trajets professionnels ou faire évoluer les modes de travail.

La diminution du nombre de déplacements pourrait ainsi passer, par exemple, par :

- le regroupement des réunions et des visites sur le terrain,
- l'équipement de matériel audio et visioconférence,
- le développement du télétravail,
- l'étude d'une restauration sur place,
- l'accueil petite enfance en entreprise,
- le logement d'entreprise dans des cas spécifiques.

La recherche d'alternatives à la voiture participerait à rationaliser les déplacements. L'usage de transports collectifs (transports en commun, navettes, covoiturage) demanderait à être facilité pour inciter les usagers à les emprunter. Par exemple, il pourrait s'agir de :

- créer des parkings-relais couplés aux transports collectifs,
- réserver des parkings au covoiturage,

- mettre en place une plate-forme de covoiturage via internet mettant en relation les usagers,
- participer aux abonnements aux transports communs des agents des collectivités et salariés d'entreprises,
- inciter aux circulations douces : cycles, piétons.

Promouvoir les transports en commun, en particulier les transports publics, et inciter à leur usage, suppose d'être en mesure d'offrir une desserte qui réponde aux besoins de la population, tant au niveau spatial qu'au niveau des horaires de passage.

Elargir l'offre, l'adapter et proposer une qualité de services plus performante apparaissent comme une nécessité.

En ce sens, une attention particulière mériterait d'être portée sur :

- le renforcement des liaisons intercommunales et des liaisons domicile/travail,
- le développement des transports à temporalité variable adaptés aux besoins hivernaux et aux besoins de la saison touristique,
- l'augmentation de véhicules propres dans la flotte des transports collectifs, publics et plus particulièrement dans les parcs automobiles des collectivités (électricité, gaz naturel pour véhicules (GNV), gaz de pétrole liquéfié (GPL), biocarburants).



Diversifier les modes de déplacement en privilégiant les modes alternatifs à la voiture est un second enjeu d'équilibre social puisqu'il s'agit de contribuer à favoriser la mobilité pour tous. Dans un contexte général moins favorable à la disposition de moyens individuels de déplacement, les transports collectifs :

- constituent un outil de liaison entre les différents quartiers,
- permettent l'accès pour tous au marché de l'emploi et à l'ensemble des services du secteur,
- facilitent le mélange des populations.

### **Organiser et aménager l'espace pour favoriser l'utilisation des modes doux de déplacement et les rendre accessibles à tous**



Hormis les transports collectifs, il y a nécessité à poursuivre et à favoriser l'utilisation de modes doux de déplacement tels que la marche à pied ou le vélo. Promouvoir ces moyens de déplacement demande d'optimiser leur utilisation par des aménagements spécifiques en termes d'accessibilité, de confort et de sécurité.

Il pourrait s'agir de :

- élaborer un schéma de déplacements doux pour relier les principaux points du secteur, au niveau communal et intercommunal,



en créant un maillage de pistes cyclables et piétonnes aménagées et sécurisées,

- poursuivre et étendre la réalisation de boucles, d'itinéraires adaptés, thématiques et sécurisés cyclables et piétonniers,
- garantir l'accessibilité des différents sites et les rendre confortables pour les personnes valides et à mobilité réduite,
- sécuriser les itinéraires et le stationnement des vélos,
- développer les vélos en libre service.

En prenant l'initiative de créer des aménagements de qualité et en communiquant auprès du public, la collectivité pourrait sensibiliser de nouveaux usagers, développer l'usage des modes de déplacement doux comme moyens de se déplacer à part entière et contribuer tant à l'amélioration de la qualité de vie qu'à celle de l'environnement.

**Contribuer au développement et à la fréquence des dessertes ferroviaires et contribuer notamment à la complémentarité avec les grands sites de transports (aéroports, gares routières, ...)**

Développer les transports collectifs et favoriser les modes de déplacement doux ne sont pas toujours des moyens suffisants pour inciter la population à se détacher peu à peu de l'automobile. Encore faut-il offrir la possibilité aux usagers des fréquences incitatives et des moyens de passer facilement d'un mode de transport à l'autre au cours d'un même déplacement.

Une réflexion sur l'intermodalité en renforçant les interconnexions entre les différents réseaux permettrait aux collectivités un développement et une cohérence dans les déplacements à l'échelle communale et supra-communale.

*Les élus et la population du territoire de la baie de Bourgneuf sont parfaitement conscients que la préservation et le respect de leur environnement est leur meilleur atout pour préserver leurs richesses et leur qualité de vie.*

*Le bassin de la baie de Bourgneuf présente, en effet, des milieux divers et riches (marais, étendues sableuses, estrans vaseux, côtes à falaises, forêts, bocage, baie, etc.). Nombre d'entre eux bénéficie d'un statut de protection aux titres de la loi relative au littoral (L146-6, espaces proches du rivage, coupures d'urbanisation, bande des 100 m), de Natura 2000 (Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts au titre de la Directive « habitat »), de la loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque (sites classés du Bois de la Chaize à Noirmoutier et de la corniche de la Noëveillard à Pornic, sites inscrits du Gois, de la plage de Luzeronde à Noirmoutier et du parc du château de la Caraterie à Paulx - Saint-Etienne-de-Mer-Morte par exemple) ou de la loi sur la protection de la nature notamment (réserve naturelle nationale du Müllembourg à Noirmoutier).*

*Ces espaces naturels ont de multiples fonctions :*

- *une fonction environnementale,*
- *une fonction sociale et culturelle, en participant à la qualité de vie et à l'identité du territoire,*
- *une fonction économique : le patrimoine naturel est une ressource qui contribue fortement à l'attractivité d'un territoire pour ses habitants, les entreprises, les investisseurs, les touristes, etc.*

*Or, les pressions d'origine humaine ont contribué à l'amenuisement et au morcellement de ces habitats et, par voie de conséquence, à une perte du patrimoine écologique du territoire. Parallèlement, l'urbanisation et le développement des voies routières participent à leur disparition.*

*Aussi, il apparaît souhaitable de rechercher un juste équilibre entre développement et préservation.*

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
S

### **Prendre en compte la préservation de la biodiversité dans le développement local en intégrant la gestion des espaces naturels riches dans la planification et la gestion du territoire**

Les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les éventuels schémas de secteurs ainsi que les plans locaux d'urbanisme (Plu) sont des outils majeurs d'organisation de l'espace. Leur rôle pour la préservation du patrimoine naturel est par conséquent important : les secteurs particuliers d'habitats, tels que les trames vertes et bleues définies par le Grenelle de l'Environnement, peuvent ainsi être préservés.

### **Préserver, restaurer et gérer les habitats, la faune et la flore indigènes**

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf, le Marais Breton, les marais de Haute Perche, l'estran et la mer sont autant de secteurs

présentant des espèces et des habitats rares ou particuliers. Ils constituent donc un réel patrimoine qu'il convient de préserver et pour lesquels l'action des acteurs locaux est importante.

Ainsi la préservation des zones humides de tête de bassin ayant des fonctions hydrauliques ou biologiques développées ou la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 devrait pouvoir se dérouler dans un cadre concerté et consensuel.

De manière plus ciblée, une préservation et une gestion spécifique des espaces naturels les plus riches et intéressants devraient pouvoir être mises en œuvre, en particulier par l'acquisition foncière conformément au Grenelle de l'Environnement à l'image des démarches menées par le conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

### **Favoriser la gestion des espaces naturels sensibles en s'appuyant sur les potentialités et méthodes de mise en valeur des activités économiques traditionnelles**

La mise en œuvre d'une gestion écologique spécifique n'est applicable que pour une part mineure des espaces remarquables du secteur. Rappelons que la surface des deux sites Natura 2000 à terre (zones de protection spéciales (ZPS) et sites d'intérêt communautaire (SIC) confondus) représente plus de 57 000 hectares.

Si ce territoire présente de telles richesses naturelles, c'est parce que les activités du secteur leur sont favorables. Qu'il s'agisse du pâturage, de la fauche, de la conchyliculture et de la saliculture ces activités demandent à être préservées dans ces espaces de manière à maintenir une exploitation et un entretien des terres et du réseau hydraulique.

Pour autant, il est nécessaire de veiller à ce que les pratiques de ces activités s'harmonisent avec les espèces et les habitats intéressants.

### **Restaurer et entretenir les milieux aquatiques et améliorer la qualité des eaux**

Les milieux aquatiques du bassin versant de la baie de Bourgneuf (marais, rivières, baie) constituent un ensemble important sur les plans environnemental, social et économique.

Les élus du bassin versant de la baie de Bourgneuf parfaitement conscients de l'intérêt de restaurer, d'entretenir et de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ont été les premiers à solliciter dès 1993 un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Avec des objectifs ambitieux, ce Sage a été adopté à l'unanimité en 2003 par la commission locale de l'eau. Dans le cadre des lois régissant l'eau et les milieux naturels et du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne, le Sage du bassin versant de la baie de Bourgneuf est et doit être régulièrement révisé pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés pour 2015, 2021 ou 2027.

Parallèlement, les élus du secteur ont également été les premiers, avec le soutien de l'Europe, de la Région, des Départements et de l'Agence de l'eau à créer un observatoire de l'eau du bassin versant de la baie de Bourgneuf dont ils souhaitent voir les compétences aujourd'hui s'élargir à l'observation des milieux naturels et de la biodiversité.

L'hydromorphologie des cours d'eau et des marais constitue ainsi une préoccupation forte du secteur. Des contrats pluriannuels sont engagés pour restaurer et entretenir ces milieux. Ceux-ci mériteraient d'être renforcés et renouvelés afin de réaliser les actions nécessaires sur l'ensemble des cours d'eau et des zones humides.

La qualité des eaux du territoire pourrait être améliorée notamment par la poursuite des efforts visant à respecter les normes, l'augmentation des performances des ouvrages d'assainissement collectif ou par le développement d'installations individuelles efficaces. Pour autant, la dynamique collective pourrait être renforcée afin d'inciter l'action de l'ensemble des acteurs.

L'amélioration de la gestion de la qualité des eaux pluviales permettrait de compléter ces efforts et ce, de manière importante localement.

L'aménagement de l'espace rural par la restauration ou la création de haies, de talus, de bandes enherbées apparaît comme une solution complémentaire pour réduire le ruissellement et donc le transfert des matières vers le milieu aquatique et pour favoriser l'épuration naturelle des eaux.

Encourager la réduction de l'usage des pesticides auprès des acteurs institutionnels des voies routières et ferrées, des agriculteurs, des particuliers et des collectivités pourrait permettre de diminuer les effets négatifs sur l'environnement, la santé, la qualité de l'eau et des coquillages, etc.

La restauration et l'entretien des milieux aquatiques, la préservation des eaux souterraines et l'amélioration de la qualité des eaux et des coquillages nécessitent la poursuite de la mise en œuvre du Sage et sa révision avant fin 2010.

### **Promouvoir la protection de l'environnement pour former des citoyens responsables et conscients de la fragilité du patrimoine naturel**

La protection de l'environnement et l'action en faveur du développement durable s'appuient sur la prise de conscience des enjeux par l'ensemble des acteurs, qu'ils soient particuliers ou institutionnels.

Pour favoriser la connaissance des enjeux relatifs au respect du patrimoine naturel, des démarches d'information du grand public, d'éducation pour les scolaires, de formation pour les élus et les techniciens apparaissent nécessaires.



*L'accroissement de la population locale cumulé à la pression touristique saisonnière est synonyme de besoins importants en eau potable et en énergie. Ainsi, les ressources locales nécessitent d'être sécurisées en Loire-Atlantique voire développées en Vendée pour répondre à la demande.*

*Pour l'une et l'autre de ces ressources, la consommation est satisfaite en majeure partie par un approvisionnement extérieur. Mettre en œuvre une gestion locale permettant de limiter cette dépendance constitue un enjeu majeur du développement durable en recherchant un équilibre entre les ressources locales et extérieures.*

*Concernant les déchets, les quantités produites augmentent, situation qui accentue leur nécessaire valorisation ou élimination. Le recyclage des matériaux divers est également un enjeu majeur de responsabilité locale, d'une part pour limiter les impacts directs et indirects sur la société et l'environnement, d'autre part pour assurer une gestion à long terme des ressources.*

*Ces trois questions de l'eau, de l'énergie et des déchets, si elles se posent sur l'ensemble du territoire national, demandent pour le bassin de la baie de Bourgneuf une attention particulière du fait de son fort caractère touristique.*

## Eau

En matière d'eau, les préoccupations majeures, outre la qualité de l'eau et des milieux aquatiques abordée dans l'objectif précédent, sont la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la population et les économies d'eau.

Le bassin versant de la baie de Bourgneuf comprend, en effet, trois ressources de production d'eau potable :

- les étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou reliés entre eux,
- la nappe de Machecoul,
- la nappe de la Vérie.

La capacité cumulée des ressources représente près de 3.8 Mm<sup>3</sup> alors que les besoins du secteur s'élèvent à 12 Mm<sup>3</sup> avec de fortes pointes en période estivale.

La majeure partie de l'eau consommée sur le territoire provient ainsi de la nappe alluviale de Basse Goulaine au sud de Nantes ou des retenues d'Aprémont et du Jaunay en Vendée.



Compte tenu de l'importance des ressources locales pour l'alimentation humaine, leur qualité doit être surveillée et préservée.

## Gérer de manière responsable la disponibilité de la ressource en eau potable tant quantitativement que qualitativement.



La sécurisation de l'alimentation en eau potable implique de préserver la qualité de la nappe de la Vérie, des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou et de restaurer celle de la nappe de Machecoul.

Il serait préférable d'allouer ces ressources prioritairement à la production d'eau potable dans l'esprit des prescriptions de l'objectif Aa du Sage de 2004, c'est-à-dire en recherchant de nouvelles ressources pour les autres usages.



La sécurisation du système implique également la recherche ou le développement de nouvelles ressources faiblement éloignées et le renforcement des réseaux d'adduction. La mise en œuvre d'un barrage sur l'Auzance apparaît comme la solution vendéenne intéressante dont l'étude doit être poursuivie. En Loire-Atlantique cette sécurisation passe par la mise en place d'une canalisation reliant le nord et le sud Loire et par un confortement de la ressource grâce au canal de la basse Loire. En matière d'adduction, le doublement des canalisations et la construction de réserves intermédiaires telles que le nouveau château d'eau de Machecoul, la reconstruction du réservoir tour du Sandier à Pornic ou la sécurisation de la conduite vers la Bernerie-en-Retz et les Moutiers-en-Retz apparaissent indispensables.

### Inciter la population à économiser l'eau

La dépendance du secteur vis-à-vis de ressources éloignées accentue l'importance d'une juste utilisation de l'eau potable. Il serait préférable d'utiliser prioritairement celle-ci pour l'alimentation humaine et de limiter les pertes liées au réseau de distribution.

Une communication et une sensibilisation auprès de la population sur la dépendance du secteur vis-à-vis des ressources éloignées en eau afin de l'inciter à une utilisation raisonnée de la ressource et à éviter les abus pourraient par ailleurs s'avérer bénéfique.



## Energie

L'énergie est au cœur des problématiques de développement durable à cause de ses modes de production et des conséquences induites en matière de pression sur les ressources et d'impacts sur

l'environnement et sur le dérèglement climatique (émissions de gaz à effet de serre, ...).

Les objectifs recherchés dans ce domaine sont les suivants.

### **Diminuer la consommation d'énergie et contribuer à la qualité de l'air**

Particuliers, professionnels et collectivités sont des acteurs incontournables dans la recherche d'une réduction des dépenses et du gaspillage des ressources énergétiques.

Les collectivités, à titre d'exemple, disposent d'un nombre conséquent d'équipements énergivores (transports, éclairage public, chauffages, etc.).

En valorisant l'utilisation rationnelle de l'énergie et en incitant les consommateurs à adopter des comportements responsables, les collectivités contribueraient à réduire la consommation énergétique. Par ailleurs, leur propre consommation énergétique pourrait diminuer sensiblement si elles continuent à adopter des comportements durables en la matière, tels que par exemple :

- faire la « chasse au gaspillage » : l'énergie la moins chère étant celle qui n'est pas consommée,
- gérer plus efficacement l'éclairage public (utiliser des ampoules à économie d'énergie, réduire les durées de fonctionnement),
- engager la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux anciens et inciter les propriétaires privés à adopter les mêmes pratiques de sobriété énergétique,
- généraliser l'emploi des technologies et équipements à basse consommation d'énergie (pour le chauffage, l'éclairage, l'informatique, etc.),
- développer des actions de diagnostics thermiques et d'aide à la performance énergétique (espaces info énergie, programme local de l'habitat (PLH), etc.),
- effectuer un bilan carbone pour tous les bâtiments communaux,
- favoriser l'équipement des collectivités en véhicules de service performants et à faibles émissions de polluants et de gaz à effet de serre (électricité, gaz naturel pour véhicules (GNV), gaz de pétrole liquéfié (GPL), biocarburants).

Ces préconisations pourraient être étudiées de manière plus globale dans le cadre de plans de climats territoriaux qui permettent de connaître les émissions du territoire et ses tendances d'évolution, de définir une stratégie avec l'ensemble des acteurs, de fixer des objectifs et des indicateurs pour l'évaluation et de mettre en œuvre les différentes actions de façon cohérente et justifiée.

### **Développer et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables**

L'utilisation des énergies renouvelables constitue un autre levier à la disposition des collectivités pour relever le défi de la maîtrise énergétique.

Fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les marées ou la croissance des végétaux, ces énergies dites « propres » n'engendrent pas ou peu de déchets ou d'émissions polluantes et permettent de faciliter la gestion raisonnée des ressources.

En ce sens, les collectivités pourraient veiller à utiliser et à inciter les acteurs locaux, les aménageurs, les industriels, les agriculteurs et autres professionnels à utiliser les énergies renouvelables adaptées au territoire (panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, éoliennes, bio gaz, biomasse, etc.).

Sur la partie vendéenne du bassin versant les deux sites éoliens en activité de Bouin et de Froidfond-La Garnache semblent avoir utilisés la totalité des disponibilités acceptables. Parmi les autres sources d'énergie renouvelable possibles, la baie de Bourgneuf bénéficie d'un ensoleillement considérable qui en fait un secteur privilégié pour le développement de l'énergie solaire. Il apparaîtrait intéressant que les règlements d'urbanisme puissent permettre le développement des panneaux solaires, notamment sur les maisons individuelles et les bâtiments publics.

La production d'énergie renouvelable n'étant pas exempte de nuisances environnementales et paysagères, la localisation et la mise en œuvre de ces nouvelles formes de production d'énergie doivent tenir compte de critères non seulement environnementaux, mais également paysagers.

Les collectivités pourraient également favoriser les formes d'architecture bioclimatiques, viser la haute performance énergétique de type THPE (très haute performance énergétique), label BBC (bâtiment basse consommation) et constructions passives, et développer les démarches de qualité environnementale de type HQE (haute qualité environnementale). Elles pourraient rechercher autant que possible à construire des bâtiments répondant à ces labels lorsqu'elles sont le maître d'ouvrage.

## Déchets

En matière de déchets, le secteur de la baie de Bourgneuf n'échappe pas à une croissance de la production (ordures ménagères, boues d'épuration, déchets industriels, matériaux divers plus ou moins usagés, matériaux de démolition, etc.) à laquelle s'ajoute un pic estival lié à l'activité touristique. Il conviendrait donc de mener une politique volontariste et commune de réduction et de valorisation de ces matières.

### **Encourager la réduction de la quantité de déchets produits**

Cet objectif apparaît comme une nécessité. Le coût de la production des déchets n'est pas uniquement environnemental ; la collecte, le traitement et le recyclage représentent aussi un coût financier élevé pour les collectivités. Réduire les quantités de déchets permettrait de diminuer les frais de gestion.

Partant du principe que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, les collectivités pourraient, par exemple, axer leurs actions sur la prévention et les changements de comportement en mettant par exemple en place des actions visant à :

- inciter les distributeurs à valoriser davantage les produits ayant peu d'emballages,
- informer les producteurs et les fabricants locaux sur l'intérêt de réduire les emballages de leurs produits,
- promouvoir une consommation éco-responsable, peu génératrice de déchets, à travers des actions de sensibilisation.

Une autre manière d'inciter à la réduction des déchets serait d'accélérer l'instauration de la tarification incitative obligatoire prévue par le Grenelle de l'Environnement.

### Développer la collecte et le tri sélectif afin de mieux gérer et valoriser les déchets

Le recyclage de matériaux divers est un des enjeux majeurs du développement durable pour limiter les rejets sur l'environnement, limiter le prélèvement des ressources, limiter le transport des matériaux, réutiliser ce qui peut l'être ou produire de l'énergie.

La collecte, le traitement et le recyclage des déchets via le tri apportent une contribution importante à la baisse des quantités de déchets à éliminer par enfouissement et par incinération.

Pour préserver l'environnement, limiter les coûts et tenir compte de l'évolution de la législation, deux axes majeurs mériteraient d'être étudiés par les collectivités afin d'améliorer encore les résultats obtenus :

- donner priorité au tri des matières par exemple en :
  - imposant le tri et en encourageant les acteurs économiques à disposer de poubelles sélectives,
  - dynamisant les collectes sélectives des déchets,
  - renforçant la lutte contre les dépôts clandestins.
- valoriser les déchets par le recyclage, entre autres en :
  - favorisant le compostage (particuliers, restaurateurs, cantines, etc.) et en étudiant la faisabilité du compostage collectif,
  - utilisant des matériaux recyclés et recyclables et en incitant à leur utilisation.



Le projet d'éco-centre de Sainte-Anne sur la Communauté de communes de Pornic est un exemple d'unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers permettant de valoriser la matière organique des déchets et de diminuer la quantité de déchets à stocker.

# O B J E C T I F S

Les collectivités auraient également intérêt à rechercher la labellisation de leurs services de collecte. Les labels QualiTri et QualiPlus proposés par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et Eco-Emballages s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.



*La qualité paysagère du patrimoine naturel du bassin de la baie de Bourgneuf n'est plus à démontrer. En regroupant une vaste zone humide littorale, une baie renfermant des vasières, une île, des cordons dunaires, des criques alternant avec des zones rocheuses, des polders, des marais salants et des espaces bocagers semi-ouverts, le secteur jouit d'une diversité de paysages source de son identité. Ces paysages constituent notamment un support de la qualité du cadre de vie du secteur.*

*Le bassin de la baie de Bourgneuf développe son identité grâce aux traces toujours présentes de son histoire. Des éléments du patrimoine historique se retrouvent ainsi partout sur le territoire. Les lagunes et les marais salants témoignent d'une production salicole ancienne en baie de Bourgneuf devenue un centre international du commerce du sel du XIV<sup>ème</sup> siècle au XVI<sup>ème</sup> siècle. Par ailleurs, les édifices religieux basés sur des fondations du Moyen-âge, moulins ou encore bourrines sont typiques du paysage vendéen. Le Pays-de-Retz se caractérise par la présence d'un patrimoine mégalithique important et de quelques granges typiques à colonnes.*

*Au niveau architectural, on retrouve une grande diversité dans le bâti selon la localisation en campagne, en ville ou sur le littoral avec parfois des spécificités : architecture balnéaire (maisons pittoresques ou « villas »), maisons rurales basses propres à la Vendée ou architecture de chalet de vacances spécifique au Pays-de-Retz. Soulignons également la discontinuité architecturale entre la partie vendéenne du secteur qui se caractérise par des maisons aux toits de tuiles et la partie ligérienne qui constitue une zone de marche entre la Bretagne et le Poitou où se mélangent tuiles et ardoises.*

*Le territoire compte, par ailleurs, des ancrages culturels forts de sentiment d'appartenance au Pays-de-Retz, au Marais Breton ou à l'île de Noirmoutier.*

*Néanmoins, en tant qu'héritage historique, culturel et naturel, ces paysages évoluent sous l'influence de paramètres divers liés à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à l'économie et plus généralement aux évolutions de la société.*

### Penser paysage et patrimoine

Le paysage est souvent associé à l'unique idée d'espace naturel, or, au même titre que le patrimoine naturel, le patrimoine bâti et parfois culturel fait partie intégrante du paysage.

Par ailleurs, le paysage est lui-même une composante fondamentale du patrimoine qu'il soit culturel, bâti ou naturel. Ainsi, l'un ne va pas sans l'autre.

Aussi, et pour être cohérent dans les réflexions à ce sujet, il serait souhaitable de penser à les associer systématiquement.



## Préserver la qualité des paysages vus de la mer ou de la terre et valoriser ceux porteurs de l'identité des territoires

Le paysage est à la fois un héritage pour chacun et un bien commun, composé d'espaces naturels et de secteurs urbanisés, en constante évolution. Aujourd'hui, les territoires et donc les paysages portent les traces des activités humaines (réseaux électriques, éoliennes), de l'accélération technologique, de l'individualisation des comportements et de l'étalement urbain.

Pour éviter à terme une banalisation de certains espaces et pour répondre aux objectifs de préservation et de valorisation des paysages et du patrimoine, il conviendrait notamment de :

- déterminer les éléments patrimoniaux et les structures paysagères à préserver,
- respecter les styles architecturaux traditionnels et l'authenticité des territoires,
- rester vigilant sur les travaux intervenant sur le patrimoine bâti,
- prendre en considération le rôle identitaire des villes et des villages dans la dimension paysagère : les noyaux historiques des bourgs, des villages et des villes étant des enjeux patrimoniaux importants,
- mettre en valeur le patrimoine bâti,
- préserver des vues sur les paysages et le patrimoine.



## Résorber les points noirs paysagers et éviter d'en créer de nouveaux

Les paysages urbains et ruraux, les entrées de ville, les espaces naturels ou protégés de certains secteurs sont parfois ternis par des nuisances visuelles qui contribuent à dénaturer le cadre de vie et qui sont souvent le reflet de l'essor commercial et touristique de certains secteurs.

Ces altérations du paysage se caractérisent, entre autres, par :

- l'excès et l'anarchie des affiches, pancartes et panneaux publicitaires,
- les empreintes d'activités humaines dans un milieu vierge (sac plastique dans une forêt, canette sur une plage, ruines dans un paysage),
- les lignes aériennes,
- les constructions abandonnées,
- la prolifération de la « cabanisation » de type habitat (camping-caravaning et mobil-homes sur parcelles privées) ou liée à une fonction (cabanon servant par exemple d'entrepôt de matériel ou de récolte).



L'enlèvement des dépôts divers, l'aménagement paysager d'installations disgracieuses, le traitement des espaces publics, l'organisation de la signalisation et de l'affichage mériteraient une attention particulière.

Dans le volet « mise en valeur du bâti et paysagement de la commune » d'un contrat environnement littoral (CEL), proposé par le Conseil Général de la Vendée, une commune peut choisir d'appuyer son action sur la suppression des points noirs paysagers.

De la même manière, en ce qui concerne les contrats environnement ruraux (CER) du Conseil Général de la Vendée (signés à l'échelle des cantons avec les communes de moins de 3000 habitants) la lutte contre les points noirs peut être prise en compte au travers des volets « protection de l'environnement et des paysages » et « embellissement des bourgs et des hameaux ».

### **Prendre en compte les paysages, le patrimoine et la recherche d'un cadre de vie agréable en amont des projets d'équipement, d'aménagement et de restauration**

La prise en compte du paysage, dans le sens de la conciliation d'espaces fonctionnels, harmonieux et respectueux de l'environnement s'inscrit directement dans une optique de développement durable.

Aussi, il apparaît que le paysage et plus largement le patrimoine et la qualité du cadre de vie mériteraient de devenir une préoccupation fondamentale lors de toute intervention d'aménagement et de développement sur le territoire. Leur prise en compte pourrait s'imposer en :

- mesurant l'impact paysager de tout projet,
- recherchant l'intégration paysagère des équipements et des sites d'activités dans chaque projet,
- portant une attention particulière aux critères architecturaux et techniques de construction et d'aménagement,
- exigeant une vision de la mer pour l'intégration des projets dans le paysage.

Une réflexion sur les « plans paysage » à l'échelle intercommunale qui permettrait de mieux maîtriser les évolutions paysagères et d'esquisser collectivement les paysages quotidiens de demain pourrait être envisagée.

### **Sensibiliser et former les citoyens à l'amélioration de leurs paysages**

La préservation et la mise en valeur des paysages passent par la sensibilisation des acteurs concernés. Il pourrait être envisagé de développer des actions pédagogiques, de sensibilisation et d'éducation à la valeur des paysages, auprès du grand public et des jeunes plus particulièrement.

*Vouloir gérer de manière durable, équilibrée et intégrée un territoire demande une parfaite connaissance de ses caractéristiques et la définition de référentiels communs.*

*Or, les données nécessaires à la connaissance sont hétérogènes et dispersées. La situation du bassin versant de la baie de Bourgneuf, à cheval sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, ne facilite pas cette situation.*

*Développer un outil de mise en relation des organismes, de mise en commun et de production des données devient un réel besoin. Il constituerait la base d'une gestion d'ensemble et d'une réflexion partagée.*

*L'observatoire de l'eau du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été créé en 1995 dans une problématique identique. L'expérience acquise dans le cas de cet outil apparaît aujourd'hui bénéfique.*

*Par ailleurs, le bassin de la baie de Bourgneuf est un territoire attractif pour de nombreux chercheurs. Mettre ces acteurs en relation avec les techniciens du terrain pour dynamiser l'ensemble apparaît essentiel.*

*Cette volonté demande de :*

O  
B  
J  
E  
C  
T  
I  
F  
S

### **Recenser les données et les sources documentaires**

La base de cet objectif consisterait à répertorier l'information existante (données, cartographies, études ou diagnostics réalisés dans le cadre de plans, schémas ou projets communaux, sources documentaires, moyens de financement, etc.) et les organismes disposant de la connaissance en créant une base de données sur les données.

### **Favoriser l'échange des données**

Il importe que l'information puisse être exploitée par les acteurs en charge de la gestion du territoire, telles que les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

La mise en place d'une plate-forme d'échange favoriserait la diffusion de l'information et augmenterait son utilité.

### **Valoriser l'information par la mise en place d'un observatoire**

Pour définir les choix stratégiques et mesurer les progrès accomplis, il apparaît souhaitable de définir des indicateurs pertinents. Les données demanderaient alors à être centralisées et analysées dans une structure locale active constituant un lieu d'observation efficace à l'image de l'observatoire de l'eau du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

Dans un premier temps, seules les données, disponibles et homogènes concernant les champs d'actions les plus intéressants pourraient faire l'objet d'une exploitation cohérente.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place d'un observatoire ou pôle ressource s'avèrerait être une solution efficace.

Un tel outil donnerait les moyens de centraliser, stocker et organiser les données existantes pour aider à la décision, à la gestion opérationnelle et à l'évaluation car il pourrait permettre de :

- partager la connaissance entre les différents acteurs du bassin versant,
- disposer d'indicateurs de diagnostic et de suivi du territoire,
- faciliter la prise de décision en termes d'actions publiques,
- contribuer à l'évaluation de la charte.

Il favoriserait ainsi une connaissance « objective » globale et partagée du territoire.

Le projet d'observatoire des milieux naturels et de la biodiversité pourrait constituer la première étape du développement d'un tel outil.

### **Dynamiser la recherche**

De nombreux chercheurs de diverses universités ou organismes travaillent sur le territoire de la baie de Bourgneuf.

A l'image du programme GERRICO, le rapprochement des différentes équipes de recherche serait profitable à la mise en œuvre de programmes globaux et cohérents en permettant la complémentarité des compétences.

Par ailleurs, les résultats des différentes recherches devraient pouvoir servir au territoire. En ce sens, les échanges entre les acteurs scientifiques et les techniciens qui œuvrent localement mériteraient d'être favorisés et améliorés.

Un groupe rassemblant ces acteurs pourrait ainsi se réunir régulièrement.

*Le contexte de forte pression démographique, de croissance continue de l'urbanisation et de changement climatique importe d'être attentif aux risques potentiels en multipliant les efforts de prévention dans la gestion quotidienne et l'aménagement ; ceci, afin de diminuer la vulnérabilité des espaces de vie et d'éviter qu'un évènement ne se transforme en catastrophe.*

*Les risques dans le secteur font immédiatement penser aux submersions marines et aux inondations par les eaux intérieures du fait de la proximité de l'océan qui rend malaisée l'évacuation des eaux douces issues des différents cours d'eau et de la très faible altitude des communes (parfois inférieure aux cotes des plus hautes eaux marines). Ils ne sont pourtant pas les seuls risques à prendre en compte. Les risques liés aux mouvements de terrain, aux incendies, aux pollutions ponctuelles (marées noires, marées vertes, accidents industriels ou routier, ...), aux transports de matières dangereuses, les risques sanitaires, industriels, sismiques et technologiques ne sont pas à négliger.*

*Au-delà des obligations réglementaires, la prise en compte des risques nécessite de s'inscrire dans une perspective de gestion, d'aménagement et de développement des territoires ; ceci, pour intégrer en amont les risques dans les projets et pour répondre à la « nécessité de sécuriser » les territoires.*

*La prévention est un domaine à responsabilité partagée. Prévenir le risque appartient néanmoins à la collectivité qui se doit de faire connaître aux citoyens les risques et les conduites de sécurité à adopter.*

*La culture de la prévention du risque mériterait d'être davantage prise en compte dans les politiques locales, par le biais de trois objectifs :*

## O B J E C T I F S

### **Œuvrer à organiser le territoire contre la survenance d'aléas tant en contribuant à développer une connaissance et une conscience du risque qu'en développant des dispositifs de protection et de gestion concertée des situations de crise.**

Le risque est défini comme la confrontation, sur un même territoire d'un aléa (phénomène potentiellement dangereux) et d'enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Pour développer une culture commune du risque, responsabiliser les acteurs locaux et renforcer leurs capacités à faire face aux catastrophes naturelles, il pourrait être mené, par exemple, des actions préventives :

- d'information et de sensibilisation des populations (porter l'information, s'assurer de sa prise en compte, développer le débat et la concertation),
- de formation à destination des professionnels, des élus, des services publics, des scolaires, etc.

### **Bien analyser les risques et les vulnérabilités locales**

Il conviendrait de diagnostiquer les risques et d'évaluer la vulnérabilité du territoire quant aux dommages aux personnes, aux biens et aux perturbations des activités socio-économiques.

### **Se protéger face à la mer**

Le territoire du bassin de la baie de Bourgneuf a été, au fil des siècles, largement conquis sur la mer. Le Marais Breton et l'île de Noirmoutier sont protégés par 50 km de digues qui constituent un dispositif majeur de préservation des personnes et des biens face au risque de submersion marine.

Ce risque restera particulièrement faible tant que le renforcement et l'entretien régulier de ces ouvrages sera réalisé régulièrement.

Or, il apparaît que certains ouvrages sont privés et sont parfois, faute de moyens, mal voire non entretenus. Pour autant, la responsabilité de la sécurité de la population incombe à la collectivité. Il conviendrait donc de poursuivre les efforts engagés pour acquérir tous les ouvrages nécessaires à la protection des personnes et des biens.

En revanche, il convient de porter une attention particulière au phénomène d'érosion des milieux dunaires et à leur préservation pour concilier à la fois la limitation du risque de submersion et le maintien d'un milieu naturellement protecteur mais particulièrement fragile.

### **Diminuer les risques d'inondation par les eaux intérieures**

L'augmentation des surfaces imperméabilisées tend à augmenter la vitesse d'écoulement des eaux et donc à accentuer le risque d'inondation à l'aval.

La préservation des zones d'expansion de crues, des zones humides, des haies et des talus à l'amont permet de maîtriser ces risques. Il apparaît d'ailleurs souhaitable d'aménager l'espace rural afin de développer ces milieux importants pour la maîtrise des ruissellements.

Il conviendrait également de s'assurer que les nouveaux aménagements n'augmentent pas les vitesses d'écoulement des eaux (action D4 du Sage).

### **Développer la gestion de crise**

Les efforts de prévention ne permettent pas toujours de supprimer le risque et la survenue d'un événement catastrophique. Néanmoins, les conséquences peuvent en être largement diminuées si des modes d'organisation, des techniques et des moyens permettant de se préparer et de faire face à la survenue d'une crise ont été étudiés et mis en place dans le cadre d'une gestion de crise tels que :

- la diffusion d'alerte à la population,
- un dispositif de mise en sécurité des personnes exposées,
- un appui logistique aux services de secours,
- une action de soutien à la population, d'information et de communication.

Pour anticiper par exemple les conséquences de pollutions marines accidentelles telles que les marées noires de l'Erika ou du Prestige, les communes littorales auraient intérêt à mettre en place, même si cela n'est pas réglementairement obligatoire, un plan communal de lutte contre la pollution. Elles pourraient s'y référer en cas de pollution de faible ou de moyenne ampleur, ou le mettre à disposition des autorités compétentes en cas de déclenchement du plan POLMAR lors de pollution de grande ampleur.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS) sont également des outils efficaces d'aide à la décision et à l'organisation à la disposition des communes. La mise en place de ces instruments de planification et d'organisation ayant vocation à gérer la crise en vue d'assurer la sécurité de la population pourrait être étudiée par les municipalités.

A l'échelle intercommunale, la mise en cohérence des plans communaux de sauvegarde, la mutualisation des moyens et des ressources permettraient d'optimiser le dispositif de gestion de crise.